

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Hope Town

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-12 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE PROMULGATION est par la présente donné par la soussignée :

Qu'au cours de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Hope Town tenue le 1^{er} avril 2026, le conseil de la municipalité de Hope Town a adopté le règlement numéro 2026-12 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

QUE ce règlement, adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27) se veut d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Hope Town
Ce 10^e jour d'avril 2026

Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière